



Paris, le 19 mars 2020

Par courriel uniquement

Objet : Covid-19 / Guichet Unique LPA

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, Chers Confrères,

Malgré les contraintes induites par la crise sanitaire actuelle, le Guichet Unique de La Prévoyance des Avocats reste ouvert pour l'ensemble des assurés. Le fonctionnement a toutefois dû être adapté en fonction de l'évolution de la situation.

Je vous remercie par avance de diffuser autant que possible les informations ci-dessous aux membres de votre Barreau couverts par le régime LPA / CNBF.

De nombreux avocats ont sollicité LPA pour des renseignements sur la prise en charge d'arrêts de travail consécutifs à la nécessité de rester à domicile. Comme pour tout avocat, le régime LPA / CNBF n'intervient que pour le cas d'une incapacité temporaire de travail du fait de sa propre maladie. L'indemnisation intervient à compter du 16ème jour d'arrêt de travail justifié par un certificat médical.

Du fait des difficultés d'acheminement des courriers, les avocats sont invités à privilégier les correspondances via l'adresse **E-mail : guichet.unique@lprevoyance.fr**, et à consulter régulièrement les procédures et informations mises à leur disposition sur le site internet : www.laprevoyance.org

Le standard téléphonique interactif de LPA, au **01 84 94 00 84** est actuellement ouvert, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et 14h à 17h.

Par ailleurs, en cette période de difficultés et d'isolement, nous rappelons **le numéro d'écoute et de soutien psychologique mis en place de longue date par LPA au 01 55 92 17 89**. Ce numéro réservé aux avocats est gratuit, anonyme et ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Enfin, la CNBF a pris des mesures d'étalement de cotisations et a rappelé que les avocats se trouvant en situation de détresse financière pouvaient déposer leur dossier de demande d'assistance via le formulaire de saisine de la commission sociale accompagné des justificatifs demandés (**informations disponibles sur le site Internet de la CNBF**).

Soyez assurés qu'en dépit des circonstances très exceptionnelles auxquelles nous sommes tous confrontés, la SCB et l'ensemble des personnes qui contribuent à l'animation du Guichet Unique LPA font tout leur possible pour maintenir la qualité d'accueil et de service qui est due à ses bénéficiaires.

Veillez, agréer, Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, et Chers Confrères, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick REDON

Président Délégué